L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 6 AOUT.

FEUILLETON.

LE MAJOR FRANS.

III—Suite.

—Vous oubliez, mademoiselle, que j'ai maintenant quelque droit de compter sur votre compagnie.

—Un droit! Vous êtes comme les autres; vous tirez un droit d'un mot échappé....

—Mademoiselle Mordaunt a bien voulu me promettre un entretien; peut-elle trouver étrange que je la prenne au mot?

—Soit; mais, moi-même, c'est tout au plus si je connais mon chemin par ces bruyères. Mon cheval a perdu un fer, je l'ai laissé chez le garde-forestier, et je revenais un peu au hasard; avez-vous vraiment affaire au château? Le général n'est pas très hospitalier le vous en préviens.

—Je venais seulement lui faire visite, ainsi qu'à vous. Je dois passer quelque temps dans le voisinage, et je me suis rappelé que du côté de ma mère nous étions parents.

—Pire encore! Au château de Werve, on n'a pas précisément le culte de la famille.

—Mais enfin je ne m'appelle pas Roselaer, je suis un Zonshoven.

—Je ne connaissais jusqu'à présent aucun parent de ce nom; mais, n'est-ce pas, vous ne venez pas parler d'affaires au général? Si tel était le cas, dites-moi ce que vous voulez de lui. Il est vieux, septuagénaire, il a eu beaucoup de chagrins dans sa vie, et je ne vous cacherai pas, ajouta-t-elle en souplrant, que les soucis ne lui manquent pas. C'est pourquoi je vous demande avec instance de me copher sans réticence le but de votre visite. Peut-être trouverai-je quelque moyen....

—Je vous proteste que mon seul désir est de vous aider à épargner toute fatigue et tout ennui à votre grand-père.

—Et vous êtes de notre famille! Alors vous êtes une grande exception. Vous serez donc reçu exceptionnellement au château, où nous ne laissons guère entrer de nouveaux visages.

—Vous ne pouvez pourtant désirer de vivre dans une solitude complète.

—Au contraire, me dit-elle d'un ton quelque peu dédaigneux; je connais assez les hommes pour ne passer volontiers de toute relation avec eux.

—Si jeune et déjà si misanthrope!

—Je ne suis plus jeune, j'ai vingt-six ans, mon cousin, et des années de campagne qui comptent double, comme dit le grand-père. Mon expérience a quarante ans.

—Les femmes parlent ainsi quand elles veulent être contredites.

—O mon cousin, dit-elle avec un accent de mépris indescriptible, ne me rangez pas au nombre de ces créatures que les hommes appellent des femmes. Pour qui m'avez-vous prise au premier moment? J'aime la franchise.

—Eh bien! dis-je en hésitant, mais faisant par me décider, je vous ai prise.... pour un forestier....qui avait mal aux dents.

Elle se mordit les lèvres, ses joues s'empourprèrent, et elle me regarda avec des yeux qui dardaient comme des flèches.

—C'est grossier, ce que vous me dites là.

—Vous avez exigé de la franchise.

—Au fait vous avez raison. Tôpez-là, mon ami, dit-elle en me tendant une main dégantée, blanche et fine, ma foi! et que je retine dans la mienne un peu plus que cela n'était strictement nécessaire. J'espère que nous serons amis, et maintenant appelez-moi Frances comme je vous appellerai Léopold.

—Bien volontiers, cousine, et je prends de nouveau la main, qui cette fois se dégagea vite.

—Mais le cocher vous a appris aussi mon autre nom, *le major Frans*.

—C'est vrai, et ne trouvez-vous pas inconvenant, Frances, qu'on vous applique ce surnom?

—Que m'importe? j'en sais l'origine; je ne suis ni meilleure ni pire. Ma mère prenait ici pour une espèce de cosaque parce que je sors beaucoup à cheval et que je m'habille plutôt à ma convenance qu'à leur goût.

—Cependant, me permis-je d'objecter, nous devons, ne fût ce que par respect pour nous-mêmes, prendre quelque soin de notre extérieur, et même sous les habits les plus simples ont peut faire preuve de bon goût.

—Je la vis de nouveau rougir un peu.—Vous croyez donc, reprit-elle, que je manque de bon goût parce que je me promène en vareuse par ce vent froid?

—Je ne déciderai pas à la suite d'une expérience fortuite; mais je maintiens qu'une femme ne doit pas afficher d'indifférence absolue pour sa mise extérieure, et qu'on a mauvaise opinion du goût d'une jeune femme qui s'emmitouffle la figure dans un vilain mouchoir rouge....

—Qui lui donne l'air d'un forestier qui a mal aux dents, ajouta-t-elle d'un air rapide et sec; il y a du remède.

Aussitôt elle dénoua le mouchoir, laissa retomber son amazone, et vraiment, William, elle était belle, d'une beauté sinon régulière, du moins très réelle, très distinguée, avec de grands yeux bleus qui respiraient la franchise, les joues légèrement colorées, la physionomie à la fois fière, animée et comme marquée par des souffrances précoces. J'avais reproché à cette première rencontre une petite victoire; mais j'avais à en faire accepter les conséquences. L'amazone s'accrochait à ces les petits buissons, elle dut la relever pour avancer sans craindre de me montrer un jupon usé de mérinos bleu. Je lui offris mon bras, elle refusa, j'insistai; cette fois je fus battu. Je lui un reproche amical de l'éclat de rire qu'elle avait fait résonner à la vue de deux pauvres voyageurs gênés. Elle me répondit que rien ne la mettait plus en gaîté que de surprendre en plein embarras ceux qui se piquent d'être seigneurs et maîtres sur la terre.—D'où vous vient donc cette antipathie contre les hommes? lui dis-je, très intrigué de ses continuelles sorties contre notre sexe.

—Le major Frans, répondit-elle, n'a en que trop d'occasions de connaître les hommes.

—C'est-à-dire qu'après avoir trop cru aux brillants uniformes le major Frans a eu des déceptions, et qu'il en fait porter la peine à l'habit civil aussi bien qu'à l'habit militaire!

—Vous vous trompez entièrement. Le major Frans a vu défiler sous ses yeux tous les tailleurs et tous les grades, il a vu aussi beaucoup d'habits noirs et de bonnetières décorées, et sa conclusion est que la discipline est encore le meilleur moyen de faire ressortir ce qu'il peut y avoir de bon dans un homme. Du reste il lui serait impossible de reconnaître une supériorité quelconque dans un sexe où régne si triomphale la médiocrité.

—Voilà qui n'est pas encourageant pour votre futur mari, Frances.

—Mon futur mari! s'écria-t-elle en riant d'un rire amer, on voit bien, Léopold, que vous nous tombez des nues. Rassurez-vous, je ne me marierai pas.

—Qui sait? Les circonstances....

—Ecoutez, Léopold, si on vous a parlé de moi, on vous a dit du mal de moi. C'est pourquoi je ne vous en veux pas: mais je vous prie de croire que je n'ai pas immoler ma fierté, ma dignité, ma personne, à de vils intérêts, à ce qu'on appelle un mariage de raison, le plus grande immoralité que je connaisse. Il ne manquerait plus que cela. Vous me direz, continua-t-elle avec une animation croissante, que ma résolution de rester libre et complétement maîtres se de moi même m'expose à des traits envenimés à l'abri desquels ne mettrait un mariage, et vous croyez que je serais assez lâche pour me réfugier derrière le don Quichotte ou le niais qu'exposerait à les recevoir à ma place! Oh! que vous me connaissez mal, hi comme j'aime mieux les affronter de face et avec le mépris dû à ceux qui les lancent! D'ailleurs il n'y a pas de danger. Don Quichotte est mort, et sa descendance est éteinte.

Un homme averti en vaut deux. Je admris que, pour ne pas tout gâter dès la première entrevue, il me fallait user de la plus grande prudence. Cependant je ne courais aucun risque à tenter une fausse attaque. J'étais un peu en avant d'elle.

—Et si j'étais venu au château de Werve pour vous faire une telle proposition?! lui dis-je en me retournant brusquement.

—Quelle proposition? dit-elle en fronçant les sourcils.

—Vous demander en mariage!

—Moi! Ce n'est pas vrai, dites que ce n'est pas vrai! s'écria-t-elle avec violence. Si c'était vrai, je vous planterais là en pleine bruyère, vous arriveriez au château comme vous pourriez, et voilà quelle serait ma réponse.

Elle faisait déjà comme elle disait.—Ecoutez, Frances, lui dis-je en la rejoignant, si je venais au château dans cette intention, ce n'est pas votre réponse qui m'arrêterait. Je suis un peu têtu, moi aussi; mais comme je ne voudrais pas blesser les sentiments délicats d'une femme, souffrez ce mot, je vous prie, je me garderais bien de lui demander sa main avec brusquerie, et surtout de la lui demander sans avoir quelque espoir que ma demande serait prise en considération.

—Soit, mais votre plaisanterie n'est ni spirituelle ni originale.

Au même instant, un coup de vent s'emusa à lui enlever son chapeau qui n'était plus maintenu. Une véritable cascade de cheveux blonds se précipita sur ses épaules et son dos, au point de cacher presque entièrement l'horrible vareuse. Oh! dans ce moment elle aurait pu poser pour une madone. Je me croyais pas mes yeux, ou plutôt mes yeux ne pouvaient se détacher de ce ravissant spectacle. Elle lut sans doute son triomphe dans mes regards et sembla même en y compliaire un instant. Décidément la femme chez elle n'avait pas entièrement abdiqué; mais cet instant fut court.—Eh bien, dit-elle, voilà comme vous êtes galant! vous restez cloué sur place au lieu de courir après mon chapeau!—Je ne me le fis pas dire deux fois, je courus après le malheureux que j'eus le bonheur d'atteindre au moment où il allait s'envoler dans les sables. Elle courait elle-même après moi, mais, ô malheur! la queue de son amazone s'était accrochée à un buisson, elle était tombée et, dans ses efforts pour se relever, sa belle toison d'or s'était emmêlée dans les ronces. Il lui fallut bien accéder aux mes services pour se dégager. Elle était furieuse d'être ainsi réduite à recourir à mon aide. Je m'agenouillai près d'elle, et Dieu sait avec quelles précautions je détachai l'une après l'autre les boucles soyeuses. Cette opération exigeait une certaine lenteur. Elle était nerveuse, impatiente, et dans ses mouvements de colère elle détruisait souvent en une seconde ce que j'avais mis des minutes à exécuter.—Voyez-vous bien, me disait-elle, ce que j'ai gagné à suivre vos précieux conseils? J'aurais bien mieux fait de conserver mon mouchoir au mal de dents. Pourquoi m'être écartée de mon chemin? pourquoi ai-je obéi à d'autres convenances que les miennes?

—Vous êtes délivrée! m'écriai-je enfin, les doigts bleuis par le vent.

Aussitôt elle se remit sur ses pieds avec un bond de chevrette, et m'ordonna de marcher en avant sans me retourner, parce qu'elle avait à réparer le désordre de sa toilette. J'obéis. Quand je pus revenir près d'elle, l'horrible chapeau était de nouveau fixé, et le vilain mouchoir de nouveau roulé autour du cou. Je n'avais plus rien à dire. Cette fois ce fut elle qui prit mon bras et qui me dit d'un ton joyeux:—Léopold, c'est pour vous récompenser de ce que vous ne vous êtes pas vengé.

—Et comment aurais-je pu me venger?

—Vous n'avez pas ri.

—Mais, Frances, j'avais peur.

Nous discutâmes encore quelque temps sur le chapitre des convenances féminines et mondaines, elle réclamant le droit, non de réformer des abus ou des préjugés enracinés, mais de vivre absolument à sa guise et sans se soucier de l'opinion, moi prétendant que la réserve et la douceur convenaient mieux à une femme, à tous les points de vue, que des airs de maîtresse. Il sporta en même temps que je ne trouverais pas le général seul dans le château, et qu'il avait un compagnon d'ermitage, le capitaine Rolf, vieil officier retraité, soldat de fortune sans éducation, mais de bon cœur, et dont le baron ne savait plus se passer. Devenu avec l'âge gourmand et friand, très capable de suppléer la cuisinière, il pêchait, élevait la volaille et discutait chaque matin avec le général la question fort importante à leurs yeux:

—Que mangerons-nous aujourd'hui?

Nous en étions là de notre causerie, quand tout à coup Frances s'écria en me le montrant du doigt:—Voici le château de Wérve!

IV.

Le château présentait toutes les marques d'une ancienne opulence et d'une décadence datant déjà de loin. On y arrivait par un pont-levis, depuis longtemps immuable, menant droit à une grande porte moisie dont les battants tenaient à peine sur leurs gonds rouillés. Reconstruit dans le style riche, solennel, un peu maniéré du temps du stathouder Guillaume III. Fédélice se composait d'une grande partie centrale se dessinant en rotonde relativement mieux entretenue que le reste, et de deux ailes se prolongeant en arrière, qui semblaient inhabitées et même inhabitables. Les carreaux des fenêtres étaient brisés pour la plupart, quelques-uns remplacés seulement par du papier gris. Des vases ébréchés dans lesquels végétaient des aloès étaient censés orner le large perron qui montait vers la porte d'entrée. Le capitaine Rolf s'avançait vers nous. Jaquette et pantalon bleus, gilet boutonné jusqu'au menton, col noir qui semblait faire partie de sa peau, tout, sans parler de l'ordre de Willem et de la croix de métal dont il portait les insignes, m'eût pris pour un ancien de police posé assez crânement sur l'oreille, dénotait en lui le vieux militaire. Il avait dû avoir dépassé la cinquantaine, mais ses cheveux étaient encore bruns, et la raideur de sa longue moustache pointue dénonçait un usage immodéré de cosmétique. Il avait le teint rouge, les yeux bruns et durs, les traits rudes avec quelque chose de sensuel dans ses grosses lèvres et de commun dans son gros menton court. Il tirait assez péniblement la jambe droite, s'appuyant sur une canne, il portait à la bouche une longue pipe allemande, et voici la singulière façon dont il nous salua.

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur l'adresse. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance du paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devront payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres et les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles de la peinture d'huile est imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou la personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit du port; toute livraison avant que tout le port soit payé.

première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant payer que le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bons à faire des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port; sur toutes choses demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'une nature à être reçus du public connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les quatre semaines ou plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour revoir, consolider et amender les lois qui ont trait au départements du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de payement du port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de nouvelles, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux, lorsque ceux qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteur de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 3 cents chacun.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre:

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le malade concentré ou *concrète* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le malade sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produite par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera versé par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des droits droite imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises déjà dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à blutter adoptées précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres nouveaux pour les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

SAVOIE, Danré, samedi, 7 août
FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnes, samedi, 4 sept.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40—Entrepont, $35 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACHESNEIE,
Agent, 55, Broadway, New-York.
Agent, 1, GRAND, Agent,
nov—1226 Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous
De Brême, de la Nile-Orls.
HANNOVER... 15 sept. 17 oct.
FRANKFURT... 13 oct. 14 nov.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 60 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre et à Brême:
Chambres..... $125 en or.
Entrepont..... 60 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $65 en or.
Entrepont..... 35 "
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an 45 No 61 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,
Partiront toute les quinzaines, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 3 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 2 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 1 P. M.
De White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme et ne portent que des passagers de première. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont, $40 les prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
J. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
Des billets sont vendus à la Nile-Orléans, pour Londres ou les points de l'Europe.
1er avril—6m

STATE LINE.
POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.
Le magnifique steamer
STATE OF ALABAMA
Partira d'en qual, au poteau 23, Troisième District, Nouvelle-Orléans,
le 6e jour environ du SAMEDI, 23 juillet.
Saloon: 20 Classe. Entrepont.
Liverpool..... $125 $80 $35
Paris..... 145 85 45
Havre..... 145 85 45
Hambourg..... 152 65 50
Anvers..... 152 60 45
Brême..... 152 60 54
Bordeaux..... 162 80 59
Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Pour Cuxhaven, Hambourg, Brême, et points plus loin, les passagers changent de bateau à Liverpool.
Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
35 rue Carondelet,
Nile-Orléans.
2janvier—aud&jull

Pour New York directement.
Ligne des steamers Creswell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE EST COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW-ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
DIMANCHE, 8 août, à 3 h. A. M.
Passage..... $50.
Cette ligne prend du fret et connaît des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED SOULTON,
Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso,
La Havane et New-York,
LIGNE de steamers de la malle, de New-York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. T. J. Phillips
Le steamer
CITY OF HAVANA,
Commandant F. S. Phillips,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope et District, le SAMEDI, 7 août, à 5 h. du matin.
Passage pour Vera Cruz..... $60, en or.
F. A. ALEXANDER & SONS,
12 Broadway, New-York,
ou à J. P. FERPSON, Agent,
Au No 50 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MERIDA partira le 28 août.
12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN MAIL STEAMSHIP COMPANY.
POUR PHILADELPHIE VIA LA HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux
TAMAULIPAS, do J. Barrett.....1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton, 1000 tonneaux
Départ, VENDREDI, 6 août, à 6 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe, JUNIATA,
Commandant, J. W. Catherine,
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane, monnaie des E.-U.: $40
Passage pour Philadelphie..... 55
Billet donné à New-York pour tout le voyage: 60
Pour fret ou passage, s'adresser à
GUS. A. BAHN,
Au No 15 de la rue de Carondelet.
Les S. S. Clara W. LORD, partira à son jour régulier.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Mint.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1869.
Bankrupts will find the forms, care, and bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lobrano and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence 87 Esplanade Street.

Taxes Spéciales de Revenus Intérieur Etats-Unis, de la nat 1874 au 30 avril 1875.
Bureaux du Revenu intérieur, Washington, D. C. le 2 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vendant ou employé qui la rend en cette à la taxe spéciale, de se, 1 procurer et de prouver de cette évidence en étampe démontant le payement de la dite taxe spéciale, et ce pour une période commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes spéciales et les taux de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivants:

Débitants de liqueurs au détail	$ 20
Débitants de liqueurs en gros	20
Débitants de liqueurs (malt) en gros	60
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en feuilles	20
Débitants au détail, de tabac en feuilles	20
Et pour les ventes au détail de $1,000, 50 cents pour chaque plastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	20
Fabricants d'alambics	20
Et pour chaque alambic fabriqué	20
Fabricants de cigares et cigarettes	20
Fabricants de tabac à chiquer	20
Fabricants de pipes	20
Facoctieurs vendant du tabac, première classe, ayant plus de deux chevaux	20
Facoctieurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	20
Facoctieurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	20
Facoctieurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne coupable de fraude à la taxe, qui ne s'exerce de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible des sévères pénalités.

Les personnes en la nature de société, dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus décrétées, doivent s'adresser à S. S. STOCKDALE, collecteur du Revenu interne, chambre No 5, Nouvelle-Orléans, pour obtenir les formules en temps ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS,
Commissaire du Revenu Intérieur.

SUCRE CHANTEAUD
A LOXYDE DE FER SOLUBLE

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux connus, et comme seul ne produisant jamais de constipation. Son action est héroïque chez les enfants débiles, les jeunes filles délicates, pauvres de sang, les convalescents et dans le traitement de l'*Anémie*, de la *chlorose*, des *Pertes blanches*, de la *Menstruation difficile*, des *Maux d'estomac*, et surtout des *Névralgies et de la Phthisie*. — Dépôts: MM. DUCOMBS et LACROIX & Cie.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Doualdsonville —
Le bateau à vapeur
FRANK MORGAN,
partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
PRIX réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
C. E. PAYNE, Agent.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'entrée de la rue Bienville.
Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue Rue Calliope.)
DEPARTS. ARRIVES.
Express.....7.45 A. M. | Express.....7.40 P. M.
Mail.....5.40 P. M. | Mail.....10.30 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A SAINT LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 23 de la rue Carondelet, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 74

New-Orleans, St-Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874
DEPART. ARRIVE.
Express.....7.45 A. M. | Express.....7.40 P. M.
Mail.....5.40 P. M. | Mail.....10.30 A. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Daily one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 23 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager. any 14 74

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et les Attakapas: toutes lettres non closes.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à 3 heures P. M., pour Morgan et les Attakapas, et JEUDI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 4 heures A. M.
Le Très pour les points de Bayou Lafourche, entre Donaldsonville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute saison.
Le taux de frêt pour le point de l'Atchafalaya est le Tèche, au-delà de Brashear, entièrement fermé.
Les chemins de fer ne transportent pas de sucre sur marchandises expédiées pour ces points de vente être faite, avant l'expédition, au Tèche Stations St. Martin, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Les connaissements seront signés par les agents, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "communication" seront accordés à ceux qui expéditeront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette he